



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GLHN	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Refuge Gardien Ecrins	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
07/06/19	Aérodrome de St Crépin	Refuge Ecrins	1			

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Rester dans l'axe des vallées

COPIE AU SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

☐ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 236 / 2019

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 3/06 / 2019

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND